



AUTO-ÉCOLE
Grand Place
Notre objectif, votre réussite !

AUTO ÉCOLE GRAND PLACE

14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988

HORAIRE D'OUVERTURE BUREAU:

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	14H - 19H
MARDI	10H - 12H	14H - 19H
MERCREDI	10H - 12H	14H - 19H
JEUDI	10H - 12H	14H - 19H
VENDREDI	10H - 12H	14H - 19H
SAMEDI	10H - 12H	

HORAIRE POUR LA CONDUITE :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8H - 12H	12H - 20H
MARDI	8H - 12H	12H - 20H
MERCREDI	8H - 12H	12H - 20H
JEUDI	8H - 12H	12H - 20H
VENDREDI	8H - 12H	12H - 20H
SAMEDI	8H - 12H	12H - 16H

EFFECTIFS: 1 Élève par véhicule

HORAIRES: A voir avec l'auto-école.

DURÉE:

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME:

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION:

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLOME VISE:

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G)
- d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres chaque véhicule.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- 1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**
70% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRAIRE 50% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE
- 2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE
- 3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE
- 4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE**
DE NOMBREUX COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PRIX DE VOTRE ASSURANCE MOINS ÉLEVÉS À NOS APPRENTIS CONDUCTEURS
- 5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**
UNiquement dans le cas de l'apprentissage anticipé de la conduite, la période probatoire du permis est de 2 ans au lieu de 3 ans.

Taux de Réussite National

74,24

Taux de Réussite Départemental

50,70

FORMATION AAC : 1309,00 € TTC

- Les frais de constitution du dossier
- Les démarches relatives à l'inscription et l'enregistrement du dossier en préfecture
- 1 forfait code en salle valable 3 mois
- code sur internet séries ou thèmes validité 3 mois (option facultative 60€)
- 1 redevance examen théorique 30€ (non inclus)
- fournitures pédagogiques (livre de code, fiche de suivi, livret d'apprentissage)
- 20 leçons de conduite (50min)
- 1 rdv préalable de 2 heures inclus
- 2 rdv pédagogiques de 3h à 150€ chacun (non inclus)
- Accompagnement examen pratique (non inclus)

Décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article L. 112-6 du code monétaire et financier relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances

L'APPRENTISSAGE

de la

CONDUITE ACCOMPAGNEE (A.A.C)

LA FORMATION A LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

- Elle est semblable à la formation du permis B (voiture) mais elle est complétée par une période de conduite accompagnée d'un tuteur, d'une durée d'un an minimum et de 3000 kilomètres parcours.
- Elle aide à acquérir beaucoup plus d'assurances pour l'épreuve pratique future.
- Avec la conduite accompagnée mon permis démarre bien.
- Quelle conduite accompagnée est faite pour toi ?
- Les accompagnateurs doivent justifier de 3 ans de permis de conduire au minimum et avoir un âge supérieur ou égal à 23 ans.
- Il peut être un parent ou une personne choisie par les parents (et à condition d'être acceptée par l'assureur du jeune conducteur).

ÂGE POUR DEBUTER LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

- Pour débiter votre formation, vous devez avoir au minimum 15 ans.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

Critère 1.7

FORMATION PERMIS CONDUITE ACCOMPAGNEE

OBJECTIFS : Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage de l'ACC.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R., ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Pédagogie et didactique
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés aux élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

AUGMENTE

VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE

DE RÉDUIRE LE COÛT

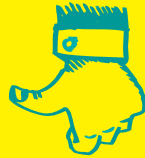
DE VOTRE FORMATION
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT RÉDUIRE LE PRIX

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS **DE VOTRE** CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. **ASSURANCE**

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE

LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE.
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DE LA

AVANTAGES

GRANDS

LES

**N'OUBLIEZ PAS !
PENDANT LA FORMATION**

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes :

Autoute	
Routte à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	
Autres routes	
Agglomération	

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Ministère de l'Intérieur
Délegation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Carance - Place Beauvau - 75001 PARIS CEDEX 08

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN



03/28 - NOVEMBRE 2015 - 00720259 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif. © TMA/S

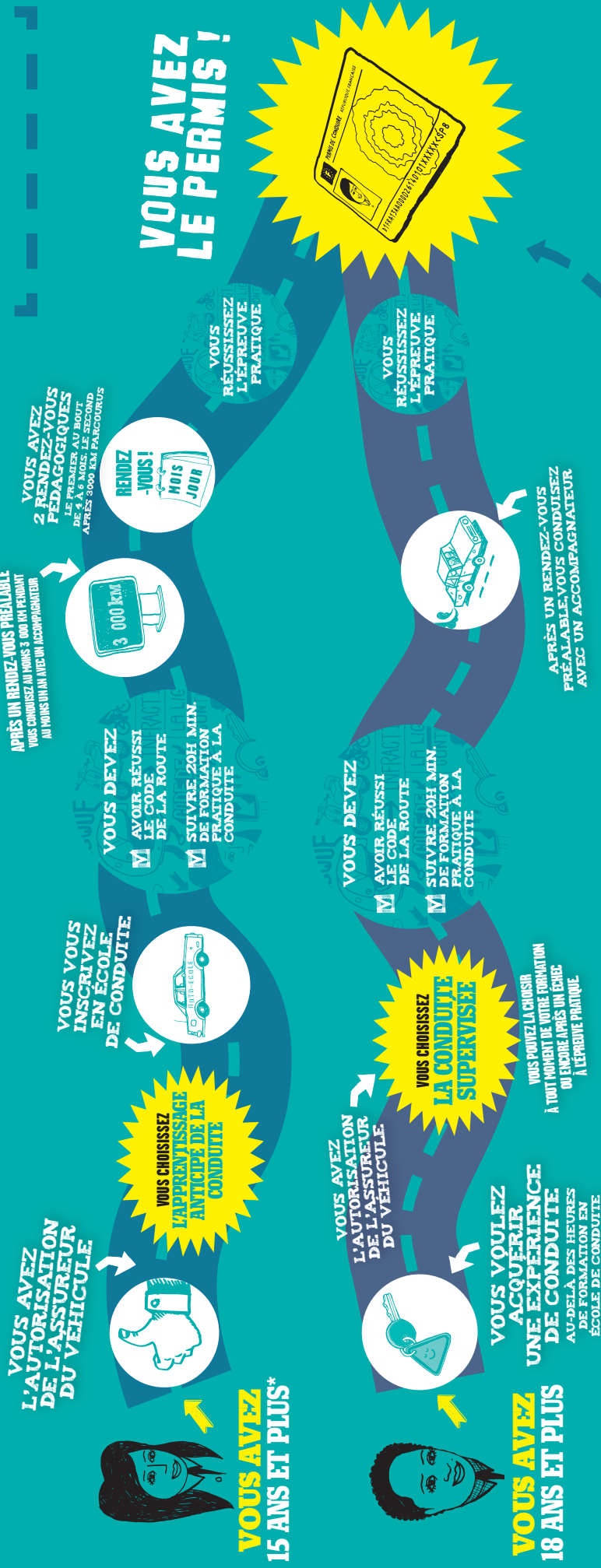
AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE - Vous choisissez la **CONDUITE ENCADRÉE**.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.



SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES



CONDUITE SUPERVISÉE

